



IFSTTAR

INSTITUT FRANÇAIS
DES SCIENCES
ET TECHNOLOGIES
DES TRANSPORTS,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DES RÉSEAUX

Bron, le **11 OCT. 2019**

DECISION n° 2019 - 553

La Directrice Générale de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux,

VU le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,

VU le décret n° 2010-1702 du 30 décembre 2010 portant création de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR),

VU l'arrêté du 10 avril 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours interne d'assistant ingénieur à l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR),

DÉCIDE

Article unique :

La composition du jury du concours interne d'assistant ingénieur est fixée ainsi qu'il suit :

M. Rochdi SAFFI	Président	Assistant ingénieur
Mme Dominique FARJOT	Membre	Ingénieure d'études
Mme Cécile MOLENAT	Membre	Ingénieure d'études
M. Emmanuel DEBRAUWER	Membre	Ingénieur d'études
M. Mohand DJERROUD	Membre élu	Ingénieur d'études

Hélène JACQUOT-GUIMBAL,

Pour la Directrice Générale
et par délégation
La responsable du service
des ressources humaines

Catherine Odin

Rév 27/03/17